

L'absence de reconnaissance des douleurs physiques chroniques en psychiatrie

Il y a un an, en avril 2016, j'ai été hospitalisée sous contrainte à la demande de mes parents. Je souffre de douleurs chroniques (tendinites mal soignées, douleurs de compensation, arthrose dans le dos) depuis 8 ans, qui ont entraîné une perte d'emploi et d'activités. Je ne sortais plus. Je me suis peu à peu isolée chez moi à attendre que mes douleurs passent. Puis, un jour, marre de cet isolement et de cette sorte d'alitement à domicile, je décide de prendre le large. Je suis partie en Espagne mais sans prévenir personne et en laissant portable et carte bancaire (j'avais quand même un peu de liquides sur moi). J'ai été portée disparue 10 jours, jusqu'à mon arrestation en France, à 4 km de l'Espagne. Là-bas, un premier médecin me voit et demande une hospitalisation. A l'hôpital de Perpignan, un médecin généraliste et un psychiatre me trouvent bien. Je suis relâchée. Cependant, mes parents n'ont pas du tout apprécié et ont sérieusement râlé auprès de l'hôpital. Du coup, j'ai de nouveau été arrêtée et cette fois, le psychiatre a estimé que j'étais délirante... J'avais une tendinite aux poignets gauche vieille de 6 ans à l'époque. Vu son ancienneté, mon poignet s'est beaucoup fragilisé, enraidit et atrophié à un moment donné. Je sortais à peine d'une douleur qui avait mis plus d'un an à partir. Autant dire, je me fais mal hyper facilement. Le kiné m'a d'ailleurs dit que l'inflammation mettra des mois avant de partir complètement. J'explique cela à l'équipe soignante de l'hôpital de Pau, au psychiatre, mais ça ne les empêche pas de m'attacher les poignets. « Procédure » m'explique-t-on... Ils prennent donc le risque que je me refasse mal au poignet et que la douleur mette des mois à partir comme précédemment, renforçant mon isolement chez moi et mon inactivité professionnelle. Je suis conduite à l'hôpital psychiatrique de Thuir.

J'ai été licenciée pour inaptitude physique au travail avec incapacité à tenir plus de 45 minutes debout et une contre-indication médicale à porter des charges. Depuis mon licenciement, mon poignet et mon pied se sont beaucoup fragilisés. Autant dire que même les faibles charges, je ne peux pas les porter. Après tout dépend de la position que prennent les poignets, la contorsion effectuée... A Thuir, les repas sont servis sur des plateaux. Or, un plateau représente une charge peut-être faible comme ça, mais une charge. Avec ma tendinite, je ne peux pas le porter comme ça. J'explique cela à une infirmière. Je précise que je ne demandais à personne de porter

mon plateau. Je comptais prendre mon plateau sans le poids de l'assiette pleine, puis l'assiette. Une infirmière refuse. Elle estime que je dois porter mon plateau plein, à charge. Elle ne prend donc en aucun cas en compte mes douleurs, pourtant reconnues par le corps médical (rhumatologue, kinésithérapeutes, ostéopathes). J'ai arrêté beaucoup de tâches, même simples, à cause de mes douleurs. Un moment, je me faisais même mal en m'habillant. Progressivement, c'était revenu. L'infirmière a pris donc le risque que tous mes efforts de mieux être soient réduits à néant et que l'inflammation se réinstalle. Un kiné avait donc dit que l'inflammation mettrait des mois à disparaître. Un rhumatologue avait dit que la douleur s'était installée. Il fallait reprendre les gestes progressivement, sans forcer. Heureusement, le psychiatre, après, a bien voulu que je porte mon assiette à part du plateau.

Je trouve le comportement de l'infirmière et des urgences de Perpignan inacceptable. La douleur physique chronique n'est pas du tout reconnue ni entendue par le corps médical. Ils ont pris un gros risque que je rechute et que je remette des mois à me remettre.

Idem, habitant sur Lyon, j'ai été transférée au Vinatier à Lyon. Je rappelle que mes douleurs sont reconnues par les professionnels qui me suivent, qui m'ont examinée et ont travaillé pour que j'aie mieux. Des kinés m'ont même dit qu'ils étaient surpris que je n'aie pas plus mal, vu la forme de mon dos. Certains m'ont prédit qu'avec le temps, je risquais d'avoir plus mal si je ne faisais rien. J'ai en effet besoin de me renforcer musculairement et de m'assouplir et de corriger la forme de mon dos, avec des semelles orthopédiques indispensables. Au Vinatier, le psychiatre, qui n'est donc pas rhumatologue, qui n'a pas contacté mon rhumatologue ni le kiné qui me suit m'a juste dit « les douleurs, c'est souvent dans la tête ».

Quand je suis partie en Espagne, physiquement, j'allais mieux, sinon je n'aurais pas fait ce voyage. J'ai eu une rechute au poignet à l'hôpital en faisant ma lessive à la main. Rien de grave. La douleur est vite partie.

Quand le psychiatre a entendu ça, il a dit « ah, vous commencez à aller mieux psychiquement, le médicament (Abilify) vous fait du bien ».

Insinuant que mes douleurs sont donc dans la tête.

Il faut savoir, je n'ai pas eu le temps de le dire au psychiatre, que quand je suis sortie de l'hôpital, mon dos me faisait super mal. En effet, dans la chambre, il y avait une chaise qui était un peu trop basse par rapport au bureau, je ne me tenais pas super droite. Avant l'hôpital, j'avais très

rarement mal au dos. Depuis l'hôpital, j'ai eu mal au dos pendant plusieurs mois. Encore aujourd'hui, je sens une certaine fragilité.

Marion (pseudonyme)
témoignage reçu le 17 avril 2017